

ORDRE DES AVOCATS



BARREAU DE GUADELOUPE
SAINT-MARTIN & SAINT-BARTHÉLEMY



Les Défis DU BARREAU de la Guadeloupe St-Martin & St Barthélemy

Êtes-vous prêts à relever les défis ?

**38h de formation certifiante sur l'Arbitrage !
+ 2 jours de jeux sportifs non-stop
+1 soirée de clôture de folie !!
ÂMES SENSIBLES S'ABSTENIR !**

<p>FORMATION SUR L'ARBITRAGE</p> <p>JEUD 17 OCT MERC 23 OCT</p> <p>MAISON DE L'AVOCAT POINTE À PITRE</p>	<p>CONFÉRENCE SUR L'OHADAC</p> <p>JEUDI 24 OCT DANS LA MATINÉE</p> <p>PALAIS DES SPORTS GOSIER</p>
<p>CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DES JEUX</p> <p>JEUDI 24 OCT DANS L'APRÈS-MIDI</p> <p>PALAIS DES SPORTS DU GOSIER</p>	<p>JEUX & SOIRÉE DE CLOTURE</p> <p>VEND 25 OCT SAME 26 OCT</p> <p>PALAIS DES SPORTS DU GOSIER</p>



**« La Guadeloupe au coeur du renforcement
de la coopération Caraïbienne »**

L'Ordre des Avocats au Barreau de Guadeloupe Saint-Martin & Saint-Barthélemy organise du 17 au 26 octobre 2019 la première édition des « **DEFIS DU BARREAU** ». Cette manifestation s'inscrit dans un projet soutenu de longue date : la création d'un centre d'arbitrage et de médiation en Guadeloupe sous l'égide de l'OHADAC (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires dans la Caraïbes)

▪ **Objectifs des organisateurs :**

- **Renforcer** la coopération des professionnels du droit au sein du bassin caribéen
- **Accroître** les perspectives de développement économique des Îles de la Caraïbe
- **Former** les futurs acteurs du Centre aux règles de l'arbitrage
- **Créer** du lien entre les professionnels du monde économique et le Barreau en relevant les défis des jeux pour rappeler que nous appliquons la maxime « MENS SANA IN CORPORE SANO »

▪ **Public visé :**

✓ La grande famille du droit:

- Avocats
- Magistrats
- Greffiers
- Notaires
- Huissiers

✓ Les experts du chiffre:

- Experts-comptables
- Commissaires aux comptes

✓ Les ténors de l'économie

- Région Guadeloupe, CCIIG, Office du tourisme,
- Entreprises, professions libérales, artisans, banques

**I/ PARTIE INSTITUTIONNELLE :
38 HEURES DE FORMATION CERTIFIANTE SUR L'ARBITRAGE**

**Lieu : Maison des avocats du Barreau de la Guadeloupe, de St Martin et de St Barthélemy
12, rue Gambetta, Pointe-à-Pitre, Guadeloupe
Date : du 17 au 23 octobre 2019**

Public visé	Avocats, Magistrats, Juristes et professionnels souhaitant se former à l'arbitrage, dans la perspective de la création prochaine du Centre d'arbitrage et de médiation OHADAC
Objectifs	Agir en tant que conseil dans le cadre de procédures d'arbitrage internes ou internationales ; gérées par une institution ou dans le cadre d'une procédure <i>ad hoc</i> ; Agir en tant qu' arbitre dans le contexte de procédures d'arbitrages internes ou internationales ; gérées par une institution ou <i>ad hoc</i> ; Comprendre les interactions entre médiation et arbitrage
Durée et déroulé	38 heures : Cette formation permettra d'acquérir dans un premier temps les fondamentaux théoriques de la discipline, avant de permettre aux personnes inscrites de participer à un cas pratique qui donnera lieu à la rédaction d'une sentence arbitrale
Responsables	Barreau de la Guadeloupe : Monsieur le Bâtonnier Charles Nicolas Madame le Bâtonnier Evelyne Démocrite ACP Legal : Marie-Camille Pitton, Avocat, Consultant OHADAC Catherine Sargenti, Magistrat, Présidente d'ACP Legal
Inscriptions	Auprès de l'Ecole des avocats du Barreau de la Guadeloupe
Tarif	500 Euros

Programme	Modules théoriques :	Modules pratiques : mises en situation à partir d'un cas pratique
	<ul style="list-style-type: none"> - Notions fondamentales - Déroulement de l'instance de la requête à la sentence arbitrale - Aspects de coopération judiciaire - La sentence arbitrale et son contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Initier une procédure d'arbitrage devant une institution - Déroulé de l'instance et premières difficultés <ul style="list-style-type: none"> - Les audiences - Délibération et sentence - Rédaction d'une sentence arbitrale

**Supports
pédagogiques**

Vidéoconférence
 Powerpoints des formateurs
 Documentation distribuée par les formateurs

COMITE D'ORGANISATION



Charles Nicolas, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de la Guadeloupe Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Charles Nicolas est Avocat à la Cour et Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de la Guadeloupe, St Martin et St Barthélemy, pour la deuxième fois dans sa carrière. Investi dans le droit du dommage corporel, et en particulier le droit des victimes et de la réparation du préjudice corporel, il met ses compétences au service des victimes d'agressions et d'accidents pour préserver et garantir leurs droits.

L'Ordre des Avocats au Barreau de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, à travers la contribution de ses bâtonniers successifs, a toujours apporté sa pierre à l'édifice pour faire de l'OHADAC une réalité. C'est donc tout naturellement que le Bâtonnier a accepté d'inclure cette formation dans la semaine des « DÉFIS DU BARREAU » et mis à disposition la logistique ordinale pour recevoir les formateurs et les intéressés.



Evelyne Démocrite, Ancien Bâtonnier

Evelyne Démocrite est Avocat au Barreau de la Guadeloupe, St Martin et St Barthélemy. Elle a été Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de la Guadeloupe, St Martin et St Barthélemy

Elle est actuellement Présidente de l'Ecole des Avocats.

Me Démocrite exerce dans les domaines du droit civil (famille, indivision, succession), du droit du travail et est également médiateur.

Très impliquée dans la diffusion des méthodes alternatives de résolution des litiges auprès de ses Confrères, elle a permis la formation d'avocats du Barreau de la Guadeloupe à la médiation en 2018, et participe aujourd'hui à la mise en place de cette première formation à l'arbitrage.



Catherine Sargenti, Magistrat

Catherine Sargenti est Magistrat, Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance de Basse Terre en Guadeloupe.

Depuis 2007, Catherine Sargenti est Présidente de l'association ACP Legal, qui met en oeuvre le projet OHADAC d'harmonisation législative et de développement de l'arbitrage et de la médiation dans la Caraïbe. Le projet OHADAC a permis jusqu'ici l'élaboration de législations harmonisées dans les domaines de l'Arbitrage, des Contrats internationaux, du Droit international privé et des Sociétés Commerciales.

LES FORMATEURS



Sixto A. Sánchez Lorenzo:

Sixto Sánchez Lorenzo est Professeur de droit international privé à l'Université de Grenade.

Arbitre international, Sixto Sánchez Lorenzo est Membre de l'Académie Internationale de Droit Comparé et Secrétaire Général de l'*Instituto Hispano-luso-americano de Derecho internacional* (IHLADI). Sixto Sánchez Lorenzo a agi en tant que Coordinateur des Principes OHADAC sur les Contrats du commerce international. Il est l'auteur de plusieurs monographies et articles en matière d'arbitrage et droit du commerce international.



Jacques S. Darche:

Jacques S. Darche est admis au Barreau du Québec et est spécialisé dans le règlement des litiges commerciaux devant les juridictions, les tribunaux arbitraux, et par le biais de la médiation. Il dirige le département Arbitrage international de son cabinet.

Me Darche est un plaideur polyvalent dont les efforts sont axés sur le résultat et la valeur ajoutée pour les parties qu'il représente. Son expertise est régulièrement sollicitée par une clientèle variée confrontée à des problèmes complexes. Fort de ses connaissances et expériences, il maîtrise les rouages des tribunaux civils québécois ainsi que les règles des divers instituts qui régissent l'arbitrage commercial international.



Jérémy Jourdan-Marques :

Jérémy Jourdan-Marques est agrégé des facultés de droit, professeur à l'Université des Antilles.

Il a rédigé une thèse sur « Le contrôle étatique des sentences arbitrales internationales ».

Ce travail a reçu deux prix de thèse et a été publié aux éditions LGDJ. Il concentre l'essentiel de ses recherches sur la procédure civile et l'arbitrage, domaines dans lesquels il compte plusieurs publications.



Marie-Camille Pitton :

Docteur en droit et avocate inscrite aux Barreaux de New York et Versailles, Marie-Camille Pitton est spécialisée dans le domaine de l'arbitrage international et plus généralement des méthodes alternatives de résolution des différends. En tant que Consultant pour l'association ACP LEGAL, Marie-Camille Pitton est en charge du développement du volet arbitrage et médiation du projet OHADAC.

Jusqu'au mois de mars 2017, Marie-Camille Pitton était Conseiller à la Chambre de Commerce Internationale (Paris), et en cette qualité elle a supervisé des centaines de procédures arbitrales, particulièrement en lien avec la France, l'Afrique francophone et le Moyen-Orient.

**FICHE D'INSCRIPTION A ADRESSER PAR MAIL à sylviataupe@barreau-gpe-sxm-sbh-avocat.fr
 (OBJET DU MAIL : FORMATION ARBITRAGE OHADAC)**

Mme / M. :

Nom : Prénom :

Date, lieu et pays de naissance :

Adresse :

Code Postal : I I I I I I

Tél. :

Profession :

Organisme / Entreprise :

Ville :

E-mail :

Durée de la formation : 38h en présentiel / Lieu de la formation : Maison des Avocats, 12 rue Gambetta, Pointe à Pitre, Guadeloupe

Veillez prendre note de mon inscription à titre individual pour un montant de 500 Euros par virement sur le compte dont le RIB est ci-dessous

Identification nationale de compte bancaire - RIB						
code bancaire	indicatif	numéro de compte	clé RIB			
30002	06190	0000070168B	65			
domiciliation CL ESDC BAIE MAHAULT						
Identification internationale de compte bancaire - IBAN						
FR13	3000	2061	9000	0007	0168	B65
identifiant international banque - bic (adresse swift) CRLYFRPP						

Titulaire du compte
 ORDRE AVOCATS BARREAU DEP GUADEL
 12 RUE GAMBETTA
 97110 POINTE A PITRE

En cas de question contacter Evelyne Démocrite: e.democrite.avocat@wanadoo.fr

Règlement à libeller à l'ordre de l'Ecole des avocats du Barreau de la Guadeloupe avec le présent bulletin d'inscription à : 12 rue Gambetta 97110 POINTE A PITRE

Organisme dont je dépends (adresse complète) :

Contact :

Tél. : Courriel :

Fait à : Le :

Signature du participant(e)

II/ CONFERENCE OHADAC
Lieu : palais des sports et en extérieur au gosier

OHADAC
ORGANISATION POUR L'HARMONISATION DU DROIT DES AFFAIRES
DANS LA CARAÏBE

Jeudi 24 octobre 2019 de 8h à 12h30

8h – 8h30 : Enregistrement

8h30 – 9h : Mots de bienvenue :

- **Charles Nicolas**, Bâtonnier du Barreau de la Guadeloupe, St Martin et St Barthélemy
- **Patrick Vial-Collet**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Îles de la Guadeloupe (CCIIG) ;

9h – 10h : Panel 1 : Pourquoi l'OHADAC : le choix des institutions caribéennes en faveur de la sécurité juridique dans la zone Caraïbe

- La sécurité juridique au cœur de l'intégration économique, juridique et institutionnelle des territoires caribéens
Sir Dennis Byron, ancien Président de la Cour Caribéenne de Justice (à confirmer)
- L'OHADAC : bilan de la première phase et perspectives pour la seconde phase.
Catherine Sargenti, Magistrat, Présidente d'ACP Legal
- Les besoins en sécurité juridique des entreprises dans le cadre de nouveaux flux d'échanges inter-caribéens : point de vue de la CCIIG, chef de file du projet.
Patrick Vial-Collet, Président de la CCIIG .
- La place de l'OHADAC dans les initiatives d'intégration institutionnelles du CARICOM et de l'OECO
Elma-Jean Isaac, Ambassadeur de Ste Lucie auprès de l'OECO et du CARICOM; Secrétaire Permanent du Cabinet du Ministère des Affaires Etrangères de Ste Lucie
- Les Barreaux acteurs de la coopération régionale: les avocats conseils, médiateurs et arbitres
Charles Nicolas, Bâtonnier du Barreau de la Guadeloupe, St Martin et St Barthélemy

Modérateur : *Catherine Sargenti, Magistrat, Présidente d'ACP Legal*

10h00 – 11H00: Panel 2 : Les services de médiation dans la zone OHADAC au service des acteurs caribéens

- Avantages de la médiation pour les entreprises caribéennes

Shan Greer, Arbitre internationale, Médiateur, Avocat admise aux Barreaux d'Angleterre et du Pays de Galles ; de Ste Lucie, du Belize et de St Vincent ; Présidente du chapitre caribéen du Chartered Institute of Arbitrators (à confirmer)

- La médiation soutien aux institutions de la Caraïbe : la médiation judiciaire

Evelyne Démocrite, Avocat au Barreau de la Guadeloupe, St Martin et St Barthélémy, ancien Bâtonnier

- Pourquoi un centre de médiation ? Le futur Centre d'arbitrage et de médiation OHADAC garant de l'intégrité de la procédure de médiation.

Romain Carayol, Médiateur, Avocat au Barreau de Paris, Secrétaire Général de la Fédération française des Centres de médiation

- A la croisée de l'arbitrage et de la médiation : le « Med-Arb » et son intérêt pour les entreprises

Christelle Reyno, Avocat au Barreau de la Guadeloupe, St Martin et St Barthélémy (à confirmer)

Modérateur : *Marie-Camille Pitton, Avocat au Barreau de Versailles, Attorney at law (New York), Consultant pour ACP Legal*

11h00 – 11h15 : pause café

11h15 – 12h15 : Panel 3 : Les services d'arbitrage dans la zone OHADAC : pour un contentieux des affaires sécurisé

- Pourquoi l'arbitrage dans la Caraïbe? Avantages de l'arbitrage pour les entreprises caribéennes

Jean-Yves Belaye, Avocat au Barreau de Guadeloupe, St Martin et St Barthélémy, ancien Bâtonnier

- Le développement de l'arbitrage dans la Caraïbe : les avantages d'un centre régional OHADAC

Francisco Victoria-Andreu, Arbitre international et Consultant (Etats-Unis ; France ; Cuba ; Mexique)

- L'efficacité de la clause d'arbitrage OHADAC

Jérémy Jourdan Marques, Professeur de droit privé, Université des Antilles

- Présentation des fonctions du futur Centre OHADAC

Marie-Camille Pitton, Avocat au Barreau de Versailles, Attorney at law (New York), Consultant pour ACP Legal

- L'efficacité de la sentence dans la Caraïbe: panorama des juridictions caribéennes

Calvin Hamilton, Arbitre international, Avocat aux Barreaux de New York et Madrid (Espagne); ancien Maître de conférences à l'Université des Indes occidentales (Barbades)

Modérateur : *Marie-Camille Pitton*

12h15 – 12h30 : mots de clôture - Sir Dennis Byron (à confirmer)

III/ DEFIS DU BARREAU – PARTIE SPORTIVE
Lieu palais des sports et en extérieur au gosier

Jeudi 24 octobre 2019 à 15h30
CEREMONIE D'OUVERTURE DES DEFIS DU BARREAU AU PALAIS
DES SPORTS DU GOSIER

Vendredi 25 et samedi 26 octobre 2019
EPREUVES SPORTIVES AU PALAIS DES SPORTS DU GOSIER ET EXTERIEUR

DISCIPLINES

Athlétisme 10 km , 3 000 m, 100 m, 4 x 100 m

Natation 800 m

Tennis en simple

Tennis de table

Futsal

canoé Kayak

beach volley

Parcours du Combattant

SAMEDI 26 OCTOBRE 2019 21H00
SOIREE DE CLOTURE DES DEFIS ET REMISE DES PRIX
FRAIS D'INSCRIPTION A LA SOIREE 70 €

Oui je m'inscris à la soirée de cloture des défis et j'adresse cette page par mail à
sylviaupe@barreau-gpe-sxm-sbh-avocat.fr (OBJET DU MAIL : SOIREE DEFIS)
Et je paye mon inscription par virement sur le compte dont le rib est ci-dessus

Identification nationale de compte bancaire - RIB

code bancaire	indicatif	numéro de compte	clé RIB
30002	06190	0000070168B	65

domiciliation
 CL ESDC BAIE MAHAULT

Identification internationale de compte bancaire - IBAN

FR13	3000	2061	9000	0007	0168	B65
------	------	------	------	------	------	-----

Identifiant international banque - bic (adresse swift)
 CRLYFRPP

Titulaire du compte
 ORDRE AVOCATS BARREAU DEP GUADEL
 12 RUE GAMBETTA
 97110 POINTE A PITRE

NOM.....PRENOM.....

VIREMENT DE LA SOMME DE 70 € EFFECTUE LE

REGLEMENT DES DEFIS

1) INSCRIPTION AU DEFI DU BARREAU

L'inscription n'est ouverte qu'aux équipes composée de 2 participants minimum. A peine d'exclusion des jeux, chaque participant devra adresser à l'Ordre des Avocats par mail, un certificat d'aptitude au sport avec sa fiche d'inscription

Pour s'inscrire, faire parvenir la fiche d'inscription à l'Ordre des Avocats au Barreau de Guadeloupe Saint-Martin et Saint-Barthélemy, organisateur de la manifestation à l'adresse mail suivante : sylviaataupe@barreau-gpe-sxm-sbh-avocat.fr

2) GRATUITE DES JEUX

Les équipes inscrites seront gratuitement prises en charge pour le petit déjeuner et le déjeuner qui leur seront offert à la salle dédiée au PALAIS DES SPORTS DU GOSIER.

3 /JUGEMENT DES EPREUVES - REGLEMENT DISCIPLINAIRE

Les officiels nécessaires pour l'encadrement de chaque épreuve sportive seront désignés par le barreau organisateur.

Tout joueur qui ne se présentant pas à l'épreuve ou il se sera inscrit sera disqualifié des lors que son absence aura été confirmé au départ de l'épreuve concernée;

Toute épreuve non terminée sera réputée non accomplie ;

A l'issue de chaque épreuve, un certain nombre de points sera attribué. L'addition de ces points constituera le score final. La délégation qui aura obtenu le score le plus élevé sera désignée vainqueur des jeux inter-barreaux.

Pendant toutes les épreuves, les Joueurs-Avocat sont tenus d'avoir un comportement irréprochable vis-à-vis des autres joueurs, du staff et des arbitres. Les joueurs devront respecter les règles internes de chaque épreuve ; un règlement du jeu sera énoncé au début de chacune des disciplines.

En cas de comportement violent ou agressif, ou contraire aux règles du jeu, les organisateurs peuvent décider d'exclure le Joueur-Avocat , voire l'ensemble de l'équipe

4/ DROITS A L'IMAGE ET UTILISATION DES INFORMATIONS PERSONNELLES

En s'inscrivant au tournoi, chaque joueur donne aux organisateurs le droit d'exploiter librement, et sur tous supports de leur choix, son image dans le cadre de toute communication liée à cette compétition.

5/ RECLAMATIONS

Les réclamations auprès des juges de terrain sont jugées par eux, et sans appel.

6/ PRIX

Les prix constitués de médailles et de trophées seront remis aux vainqueurs lors de la soirée de remise des prix.

7/ DUREE DES DEFIS

Après la cérémonie d'ouvertures des défis le jeudi 24 octobre 2019, les jeux proprement dit se dérouleront le 25 et le 26 octobre 2019

8/TENUE DES CONCURRENTS

Les concurrents se procurent eux-mêmes leur tenues. Ils seront dans l'obligation de porter des maillots uniformes par équipe, avec inscrit sur le maillot le nom de leurs pays ou régions d'appartenance.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX DEFIS DU BARREAU
A RETOURNER PAR MAIL à sylviaataupe@barreau-gpe-sxm-sbh-avocat.fr (OBJET DU MAIL : DEFIS)

NOM DE L'EQUIPE.....

NOM DU RESPONSABLE DE L'EQUIPE

Liste des athlètes par épreuve (remplir les cases avec les noms et prénom des participants à chaque épreuve)

01) Tennis simple :

02) Athlétisme 3000 mètres :

03) Athlétisme 10 km :

04) Athlétisme : 100 mètres :

05) Athlétisme : 4 x 100 mètres :

06) Natation : 800 mètres :

07) Beach volley :

08) Canoé kayak

09) Parcours du combattant :

10) Futsal

11) Tennis de table :

INFORMATIONS UTILES

ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE LA GUADELOUPE
12 rue GAMBETTA
97110 POINTE A PITRE

Bâtonnier de l'Ordre
Maitre Charles J. NICOLAS
Tel 0690557956 (+590690557956)

Comite d'organisation des défis du Barreau de la Guadeloupe,
Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Tel : Maitre Pascale EDWIGE 0690546863 (+590690546863)
Tel : Maitre Catherine VILOVAR 0690643156 (+590690643156)

Mail pour toute correspondance relatives aux Défis
sylviataupe@barreau-gpe-sxm-sbh-avocat.fr

NOS PARTENAIRES



ALYANSE
PARTENAIRES

CHANGE DE NOM ...

... ET DEVIENT



VISIANCE
PARTENAIRES

Yannic VIGNON
Gérant

06 80 72 49 80
 y.vignon@visiance.pro

www.VISIANCE.pro

VALENCE (Siège)
 45*** Parallèle Ecoparc Novaltain
 26 rue Brillat Savarin - CS 31026
 26958 VALENCE Cedex 9
 Tél. 04 75 05 88 90

GRENOBLE
 3 avenue Marie Reynoard
 38100 GRENOBLE
 Tél. 04 76 33 31 93

LYON
 40-42 avenue Georges Pompidou
 «La Présidente»
 69003 LYON
 Tél. 04 78 22 20 08

N° ORIAS : 07 00 60 19



UN GROUPE IMMOBILIER
à dimension humaine

Sébastien BARTHELEMY
 s.barthelemy@groupe-atrrium.fr
 Mobile: 06 83 52 31 40
 Tel: 04 77 21 41 90
 Groupe Atrium

Investissez en tout temps

5 rue de la Télématique - 42000 Saint Etienne
www.groupe-atrrium.fr
 Financière au capital de 494 000 euro

GESTION - TRANSACTION - PROMOTION IMMOBILIÈRE



PARTENAIRE OFFICIEL



BIS MEDICAL